



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 27 novembre 2015

Communiqué de presse

POINT SUR LES PERQUISITIONS ADMINISTRATIVES DANS LE DEPARTEMENT DU NORD



A la suite de la déclaration de l'état d'urgence par le président de la République et dans le cadre des mesures renforcées que l'autorité administrative peut prendre pour préserver l'ordre public et prévenir de nouveaux attentats terroristes, Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord, a ordonné, depuis le début de la semaine dernière, des perquisitions administratives.

Les forces de l'ordre, policiers et gendarmes, ont ainsi procédé à près de 80 perquisitions qui ont lieu de jour comme de nuit. Elles ont donné lieu à 14 interpellations conduisant à 14 gardes à vue. Une vingtaine d'armes ainsi que des explosifs, des grenades et des cartouches ont été saisis. Cinq découvertes de stupéfiants ont été opérées. 3 000 euros ont été saisis. Des informations ont été collectées étayant certaines relations avec les théâtres d'opération en Syrie.

Ces perquisitions administratives sont ordonnées alors qu'il existe des raisons sérieuses de penser que le lieu concerné est fréquenté par une ou des personnes dont le comportement constitue une menace pour l'ordre et la sécurité publics.

Ces perquisitions, qui font l'objet d'une information du procureur de la République, sont conduites en présence d'un officier de police judiciaire, de façon à assurer la meilleure articulation entre l'action administrative et l'action judiciaire.

Le préfet souligne que ces opérations vont se poursuivre dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et contre toutes les menaces à l'ordre public. Il salue le professionnalisme et l'engagement des forces de sécurité.